

Convention d'occupation temporaire du domaine public  
Ouvrage Annexe 2002 P-Square Malleret Joinville  
N°2016CONV637AV02  
Avenant n°2

Entre :

La ville de Malakoff, collectivité locale, élisant domicile en l'Hôtel de ville de Malakoff, Place du 11 novembre 1918, BP 92243 MALAKOFF CEDEX.

Représentée par madame Jacqueline BELHOMME, en sa qualité de Maire,

Ci-après dénommée « la ville de Malakoff » ou « le Propriétaire »,

Et,

La Société des grands projets, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège est Immeuble *Le Moods*, 2-4, mail de la Petite Espagne à 93200 Saint Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny et identifiée sous le numéro SIREN 525 046 017,

Représentée par le président de son directoire en exercice,

Ci-après dénommée « la SGP » ou « l'Occupant »,

La Société des grands projets et la ville de Malakoff étant dénommées ci-après collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

## IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT

Par une convention d'occupation temporaire n°2016CONV637 en date du 24 mars 2017, la ville de Malakoff a mis à disposition de la SGP un terrain d'une superficie de 860 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle cadastrée T 141 au Boulevard du Colonel Fabien, rue du Général Malleret Joinville à Malakoff.

Ce terrain est occupé par la SGP pour :

- Implanter les installations de chantier ;
- Réaliser les travaux d'infrastructure de l'ouvrage annexe 2002P Square Malleret Joinville de la ligne 15 Sud,
- Tous évènements de communication, avec accueil du public le cas échéant, sous la responsabilité de l'Occupant et sous réserve des déclarations nécessaires (déclaration en préfecture, Pompiers ou autres) ;

nécessaires à la réalisation de l'Ouvrage Annexe OA 2002P Square Malleret de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express (GPE), propriété de la SGP.

La convention était initialement conclue pour une durée allant jusqu'à la fin 2022. Toutefois, l'évolution du planning des travaux a conduit la SGP à demander au Propriétaire une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 Décembre 2025.

Par ailleurs, du fait de l'acquisition d'une partie de l'emprise occupée par un acte de vente signé le 16 octobre 2018 (parcelle T 212), l'emprise mise à disposition de la SGP a été revue à la baisse en prorata de l'emprise acquise. C'est dans ce contexte que les Parties ont conclu un avenant n°1 le 24 novembre 2022, afin de prolonger la durée de la convention et de modifier l'assiette de l'occupation.

Ce présent avenant n°2 a pour objet de prolonger la durée d'occupation jusqu'au 31 décembre 2026.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4.1 de la convention d'occupation temporaire n°2016CONV637.

### ARTICLE 2 - MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

L'article 4.1 « DUREE DE LA CONVENTION » est, à compter de la signature du présent avenant, rédigé comme suit :

*« La présente convention prend effet après signature des deux Parties et à compter du jour de la mise à disposition de l'emprise au profit de l'entreprise titulaire du marché public de travaux passé par la Société des grands projets. Elle est consentie jusqu'au 31 décembre 2026, mais l'Occupant peut solliciter sa résiliation anticipée dans les conditions prévues à l'article 11.3.»*

### ARTICLE 3 - AUTRES STIPULATIONS

Les autres stipulations de la convention restent inchangées.

Le présent avenant forme avec la convention et son précédent avenant un tout indivisible.

### ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux (2) Parties.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

A Malakoff, le	A Saint-Denis, le <u>8/12/2025</u>
Pour la Ville de Malakoff	Pour la Société des grands projets, et par délégation
Nom et qualité du signataire : Jacqueline BELHOMME - Maire de Malakoff	Nom et qualité du signataire : David SIMIONI - Chef de projet foncier

*SOCIETE DES GRANDS PROJETS  
2 mail de la Petite Espagne  
CS 10011  
93212 LA PLAINE SAINT DENIS  
SIREN 525 046 017 - RCS BOUCY*